

DAVANTAGE D'OISEAUX DANS NOTRE VILLE



Peut-être avez-vous vu de jolies maisonnettes colorées dans quelques arbres de la ville ? Ce sont les nichoirs que nous avons construits cette année et qui ont été inaugurés le mercredi 19 juin 2019 en présence de M. le maire David Lazarus, de Marie-France Serra 1ère adjointe au maire déléguée à l'enfance et aux grands projets et de Guillaume Nicastro, conseiller municipal délégué à la citoyenneté.

C'est avec beaucoup d'application que nous avons assemblé, cloué, collé et peint ces nichoirs, tout en apprenant à reconnaître les oiseaux. Nous avons d'ailleurs présenté notre travail lors de « Tous Au Jardin » le dimanche 5 mai au parc Chantemesse.

Savez-vous qu'une nichée de mésanges peut comporter jusqu'à 12 oisillons qui réclament environ 400 à 600 insectes par jour ? Les mésanges mangent, entre autres, les chenilles processionnaires et les moustiques. Ils nous aident ainsi à prendre soin de la nature.

A l'automne nous nettoierons les nichoirs et cet hiver nous déposerons des petites mangeoires près des nichoirs pour que les oiseaux puissent se nourrir et revenir faire leur nid au printemps prochain !

Le Conseil Communal des Enfants



Le p'tit camblyisien



STRIKE !

Nous avons eu la chance d'inaugurer le bowling de Chambly aux côtés de M. le maire et des élus du Conseil Municipal à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population qui s'est déroulée le dimanche 20 janvier 2019. Nous avons été les premiers à pouvoir lancer les boules de bowling ! C'est ainsi que nous avons invité tous les habitants à nous rejoindre sur les pistes !

Le Conseil Communal des Enfants

École Élémentaire Roger Salengro

DES FLEURS À L'ÉCOLE SALENGRO

Cette année, les jeunes élus du Conseil Communal des Enfants (CCE) ont souhaité s'investir dans la vie de leurs écoles respectives. Pour commencer, les élèves de l'école Salengro ont choisi d'embellir la cour de leur établissement. Inès raconte :
« Plusieurs projets leur ont été proposés et après débat, réflexion et vote à mains levées c'est l'idée d'utiliser des boîtes de conserves

comme pots de fleurs qui a été retenue. Les autres idées (comme par exemple faire les plantations dans des palettes en bois) nous ont semblé trop dangereuses pour les élèves. Il a alors fallu trouver des boîtes de conserves. Nous avons organisé une collecte dans leurs classes mais cela n'a pas trop fonctionné. Heureusement, le papa de Nahèle a rapporté plein de grosses boîtes de conserves ! Ensuite nous les avons

peintes et vernies. Un monsieur des Services Techniques les a fixées sur le muret de l'école puis nous y avons planté des plantes et des fleurs avec les classes de CM2. Comme ça la cour est plus jolie ! »
D'autres projets seront réalisés à la rentrée prochaine dans les écoles Lahille, Camus et Conti.

Inès CHERIGUENE



NON AU HARCÈLEMENT !

Le mercredi 24 avril 2019 nous avons eu la visite de deux gendarmes de la BPDJ, c'est-à-dire la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile. Ce sont des gendarmes spécialisés qui s'occupent des enfants pour leur éviter, par exemple, de faire des choses qui sont interdites par la loi. Ce jour-là ils sont venus nous parler de harcèlement et l'on a appris beaucoup de choses !

C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement c'est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

ET LE CYBER-HARCÈLEMENT ?

Le cyber-harcèlement c'est la même chose, mais sur Internet. Via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 enfant sur 10 est harcelé à l'école
- Les insultes sont interdites par la loi, on peut avoir 38 € d'amende pour une insulte et jusqu'à 700€ si c'est une insulte raciste
- Si l'on insulte sur Internet cela peut coûter jusqu'à 1200€ d'amende
- Une photo c'est perso, la partager c'est harceler
- A partir de 13 ans on est responsable devant la loi et on peut être puni



QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS VICTIME ?

Si l'on est victime de harcèlement il faut en parler à un adulte (la maîtresse, la directrice de l'école, un parent ou un animateur).

Si on te harcèle sur Internet il faut tout de suite en parler à tes parents et ignorer la personne qui t'insulte. Surtout ne réponds pas au message ! Il ne faut pas avoir peur d'en parler. Il faut en parler pour que cela s'arrête.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE SUIS TÉMOIN DE HARCÈLEMENT DANS MON ÉCOLE ?

Si tu vois un élève se faire embêter, surtout n'interviens pas ! Va voir un adulte qui saura gérer la situation.

Il existe un n° de téléphone gratuit et anonyme « **NON AU HARCÈLEMENT** » que tu peux appeler : 3020 N'hésite pas !

Chloé MAILLOT, Lé GRECO et Margaux FERREIRA



TOUS LES ÊTRES HUMAINS NAISSENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROIT

Le mercredi 22 mai 2019 nous étions invités par l'association AC DOM TOM à participer à la cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage avec les élus du Conseil Municipal et M. le maire. Nous avons marché tous ensemble jusqu'à la rue du 22 mai 1848, date à laquelle a eu lieu l'abolition de l'esclavage en Martinique. C'était il y a 171 ans mais c'est important de se souvenir de cette date pour qu'un jour l'esclavage n'existe plus du tout. La cérémonie du 22 mai 2019 s'est poursuivie devant la stèle Louis Delgrès au parc Camille Desmoulins. Nous avons lu des textes avec l'Assemblée des Jeunes Citoyens(AJC). Après les discours, nous avons assisté à un petit spectacle de la compagnie les Z'acacias qui montrait la libération des femmes esclaves. C'était très émouvant.

Thaïs BOIRE

Le CCE a participé au devoir de mémoire aux côtés des élus de la commune lors de la Journée du souvenir de la déportation, le dimanche 28 avril 2019, puis à l'occasion de la commémoration de la Victoire de Alliés contre le nazisme, le mercredi 8 mai 2019.

